

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises	P1
Mobiliser le potentiel académique pour réussir les transitions	E402

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4221-1,

VU le Code de la Recherche,

VU le Code de l'Education,

CONSIDÉRANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 16 octobre 2025,

CONSIDÉRANT l'avis du CESER

CONSIDÉRANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDÉRANT la tenue de la commission Economie, Agriculture, Industries agroalimentaires, Pêche, Emploi, Formation continue, Enseignement supérieur et Recherche, International, Numérique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription, au Budget Primitif 2026, d'une dotation de 5 150 000 € en autorisations de programme, de 2 683 520 € en crédits de paiement d'investissement, de 1 255 000 € en autorisations d'engagement et de 2 086 415 € de crédits de paiement de fonctionnement au titre du programme E402 "Mobiliser le potentiel académique pour réussir les transitions".

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe l'Ecologie Ensemble, Gabriel de CHABOT, Gauthier BOUCHET

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Ces élus ne prennent pas part au vote : Philippe HENRY, Constance NEBBULA, Samia SOULTANI-VIGNERON, Mahaut BERTU, Bruno RETAILLEAU.

